## **RECENSEMENT MILITAIRE**

## **(ou recensement citoyen obligatoire)**

**Vous allez avoir 16 ans ou vous avez 16 ans depuis peu ? Vous êtes concerné par le recensement qui constitue la deuxième étape de votre parcours de citoyenneté !**

**Quand ?**

Si vous êtes né Français, il est obligatoire de faire votre recensement militaire à compter de votre 16ème anniversaire et jusqu'à la fin du 3ème mois qui suit.

Si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit [l'obtention de la nationalité française](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N111).

**Pourquoi est-il nécessaire ?**

Le recensement vous permet :

* D’obtenir une attestation de recensement obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours administratif en France
* D’être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et recevoir un certificat JDC qui permet notamment l’inscription au permis de conduire
* D’être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies

**Où se faire recenser ?**

|  |  |
| --- | --- |
| En ligne | En mairie |
| <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>  Disponible 24 h/24, 7 jours/7, la procédure est simple et gratuite.  Créer un compte ou se munir de ses identifiants et se munir de la version numérisée sous format PDF des documents à fournir  Vous recevrez votre attestation directement en ligne. | La démarche se fait à la mairie de votre domicile.  Vous devez faire la démarche vous-même. Si vous êtes mineur, l’un de vos parents peut faire la démarche à votre place.  Vous repartez avec votre attestation de recensement. |
| Vous avez besoin de :   * Carte nationale d’identité ou passeport en cours de validité * Livret de famille à jour | |

## **LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE**

**Troisième étape du « parcours de citoyenneté », la JDC est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l’âge de 18 ans.**

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que notre liberté a un prix. C’est pour vous une occasion unique de rencontre avec la communauté militaire. Vous pourrez ainsi découvrir les multiples métiers et spécialités, civiles et militaires, que la Défense propose aujourd’hui.

Ce sont donc des opportunités professionnelles qui vous sont offertes, mais également des opportunités d’aide spécifique. Si vous êtes en difficulté, vous pourrez, si vous le souhaitez, être orienté vers des structures d’aide adaptées à vos besoins.

A la fin de cette journée, vous recevrez votre certificat de participation. Il vous sera nécessaire pour vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l’autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, brevet...).

**Pour en savoir plus sur le déroulement de la journée, les modalités de convocation, rendez-vous sur** [**http://www.majdc.fr**](http://www.majdc.fr)